

LES DEPLACEMENTS A PARIS EN 2019

QUELQUES GRANDES TENDANCES EN 2019



Stabilité de la fréquentation dans les transports en commun sauf : sur les réseaux Métro et Transilien en baisse, et sur les réseaux Noctilien et modes en site propre (Paris et en banlieue) en hausse.



Baisse du volume de la circulation automobile dans Paris intra-muros (- 8 %).



Hausse du linéaire des aménagements cyclables (+13 %).



Baisse du nombre de deux-roues motorisés sur les sites suivis (-17 %).



Légère hausse du nombre d'accidents corporels (+1%), stabilité du nombre de victimes, mais baisse du nombre de tués (-6 %) et de blessés graves (-34 %).



1 728 310 piétons et vélos comptabilisés en 2019 sur les berges de Seine rive droite.

LES CHIFFRES DES TENDANCES



L'année 2019 affiche globalement **une stabilité de la fréquentation** des transports en commun par rapport à 2018.

Si la fréquentation reste **stable** sur les réseaux de surface (à Paris et en banlieue), RER A et B et Orlyval, elle **baisse** sur les réseaux Métro et Transilien et elle **augmente** sur les modes en site propre TCSP (Paris et Banlieue) et sur les réseaux Noctilien (RATP et

SNCF).

Cette relative stabilité masque une évolution trimestrielle contrastée du nombre de voyages par rapport à l'année 2018.

Si la fréquentation baisse sur tous les réseaux au 4^{ème} trimestre (conséquence des grèves de la fin d'année 2019), elle affiche sur tous les réseaux : une hausse au 3^{ème} trimestre sauf sur le réseau Transilien ; une hausse au 2nd trimestre sauf sur le réseau de surface à Paris ; et une hausse au 1^{er} trimestre sauf sur le réseau métro.

- 4 % pour le **Métro** et stabilité pour le **RER (RATP)**.
- 0,7% pour le **Transilien SNCF**.
- Stabilité pour le **réseau de surface à Paris** (bus à Paris y compris Noctilien RATP et T3).

La fréquentation annuelle du **tramway T3** a augmenté de 21,2 % par rapport à 2018.

La fréquentation des **lignes de bus de proximité** enregistre une baisse de 6,9 % ; celle du **Noctilien (RATP/SNCF)** enregistre une hausse de 5 %.



Dans Paris intra-muros, la baisse du **volume de circulation automobile** par rapport à 2018 s'est accompagnée d'une baisse **de la vitesse moyenne de circulation**.

Le nombre de **cartes de stationnement résidentiel** délivrées en 2019 est en légère hausse par rapport à 2018 (+ 1,6 %).



Le nombre de **vélos** comptabilisés sur les sites suivis est en forte hausse par rapport à 2018 (+25%). Cette hausse s'explique par le redéploiement de l'offre Vélib' au cours de l'année, l'augmentation du linéaire d'aménagements cyclables qui s'élève désormais à Paris à 1.037 km (+13% par rapport à 2018) et le report des usagers vers les modes actifs de déplacement provoqué par les grèves de transports en commun de décembre 2019.

La part des **Vélib'** dans l'ensemble des vélos comptés est passée de 16 % en 2018 à 20 % en 2019.



L'utilisation des **deux-roues motorisés** a diminué sur les sites suivis (-17 % par rapport à 2018) et vient confirmer une tendance observée en Île-de-France ces dernières années.

En 2019, l'offre en faveur du **stationnement des deux-roues** (vélos, 2RM) a augmenté de 4,5 % par rapport à 2018, avec un total de 88 3966 places.



En matière de **sécurité routière**, on constate une légère hausse du nombre d'accidents corporels (+ 1 %), la stabilité du nombre de victimes et la baisse du nombre de blessés graves (- 34 %) et du nombre de tués (-6 %) à Paris par rapport à 2018.



La fréquentation **piétonne et vélo** des Berges de Seine Rive droite a augmenté de 9,7 % en 2019 par rapport à 2018.

AUTOPARTAGE-MOBILITE ELECTRIQUE

En 2019, un nouveau service d'Autopartage en boucle a été lancé par la Ville. **MOBILIB'** c'est 332 stations dont 132 avec bornes de recharges électriques réparties sur Paris, pour près de 1200 véhicules dont environ 700 électriques ou hybrides rechargeables.

Après la fin du service Autolib' en 2018, 3 opérateurs de l'Autopartage en trace directe ont été actifs durant l'année 2019, la Ville leur délivrant une carte de stationnement « autopartage ».

ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL

2019 est l'année de la régulation des déplacements en engins de déplacement personnel, tant au niveau national que local. Les opérateurs sont obligés de déclarer désormais leurs flottes à la Ville et interdiction leur est faite de stationner les trottinettes en dehors des emplacements dédiés sur voirie. 764 stations ont été créées à cet usage.